



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2026/22**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 011-211103015-20260402-DEL202622-DE



L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 26 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

**PRÉSENTS :** Christine PÉANY, Romain TORRECILLA, Raymonde PASTRE-JEANNET, Gérard PEYROT, Arlette LAGRANGE, Yves FABRE, Evelyne GABORIT, Thierry SIRE, Pascale PÉANY, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Lorie PEYROT, Monica MOREIRA, Lionel CONTE.

**PROCURATIONS :** Pierre CHEVALIER à Laurence CARBOU-MORATO.

**ABSENTS :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Raymonde PASTRE-JEANNET.

**OBJET : Composition de la commission d'appel d'offres.**

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à l'élection des membres du Conseil Municipal qui participeront aux ouvertures des plis des travaux réalisés par la commune. Cette commission doit être composée du Maire ou de son représentant, de 3 membres élus du conseil municipal, et de 3 suppléants.

**Après ces explications, il est procédé au vote.**

Les conseillers municipaux suivants se sont portés candidats et ont obtenu :

*Membres titulaires :*

M. Laurence CARBOU-MORATO	15 voix
M. Pascale PÉANY	15 voix
M. Arlette LAGRANGE	15 voix

*Membres suppléants :*

M. Lorie PEYROT	15 voix
M. Monica MOREIRA	15 voix
M. Évelyne GABORIT	15 voix

**La commission d'ouverture des plis sera donc composée de :**

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Laurence CARBOU-MORATO	Lorie PEYROT
Pascale PÉANY	Monica MOREIRA
Arlette LAGRANGE	Évelyne GABORIT

Les conseillers municipaux siégeront aux réunions de la commission d'appel d'offre, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les membres suppléants n'auront voix délibérative que lorsqu'ils remplaceront expressément un membre titulaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

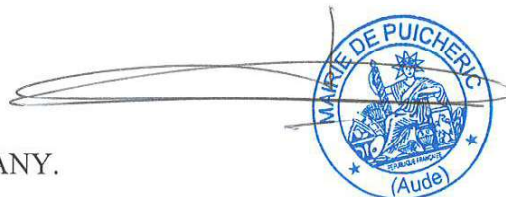
La secrétaire de séance,  
Raymonde PASTRE-JEANNET.



Certifié exécutoire à Puichéric, le 2 avril 2026  
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, **sa réception par le représentant de l'Etat** et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).